

# **Règlement parrainage de la société SAS Go4ioT**

## **Version 1.0 au 1/12/2020**

### **Article 1 : Société organisatrice**

L'opération de parrainage est organisée par la société SAS Go4ioT au capital de 33447€ dont le siège social est situé Rue des Girolles - ZA PRADE - 33650 Saint Médard d'Eyrans, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 835 302 100, représentée par Pascal LAVAUUR en sa qualité de Président fondateur.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Email : [contact@khiko.fr](mailto:contact@khiko.fr)

N° Téléphone Standard : +33(0)9 72 52 54 51

La société We Love Customers SAS, établie à l'adresse 22 avenue du Connétable, 35410 CHATEAUGIRON et immatriculée au RCS de RENNES : 820 816 494 intervient sur la partie technique.

### **Article 2 : Dates et délais de l'opération de parrainage**

L'opération de parrainage se déroule à partir du 1/12/2020 et concerne le produit KHIKO© Ref. 10001KHI (Version vissée) et KHIKO© Ref. 10039KHI (Version collée)

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement (et en particulier) les dates de l'opération de parrainage sans préavis.

### **Article 3 : Conditions de participation**

L'opération de parrainage est ouverte à tous.

Pour parrainer, vous devez avoir plus de 18 ans.

### **Article 4 : Conditions de parrainage**

Pour qu'un parrainage soit considéré comme valide, il est nécessaire que le filleul soit un nouveau client de la société organisatrice.

En outre, il devra réaliser un achat de 350€ minimum, dans un délai de 365 jours à compter de l'invitation de son parrain et remplir les conditions suivantes : L'achat d'au moins 1

produit KHIKO© Ref. [10001KHI (Version vissée) ou Ref. 10039KHI (Version collée)] sur le site [www.khikobygo4iot.com](http://www.khikobygo4iot.com) ou chez un distributeur et/ou revendeur de son choix.

## Article 5 : Offres et récompenses

L'offre accordée aux filleuls est 1 an d'accès au Service PREMIUM KHIKO Call pour chaque KHIKO acheté.

**Cette offre est non cumulable avec d'autres offres.** Elle est valable pour tout nouveau client de la société organisatrice effectuant sa première commande grâce au parrainage client.

Les récompenses envoyées aux parrains pour tout parrainage validé sont 1 an d'accès au Service PREMIUM KHIKO Call.

Les récompenses obtenues par un parrain sont nominatives et cumulables entre elles **mais non cumulables avec d'autres offres commerciales.**

Ces récompenses sont envoyées/générées sous un délai de 4 à 8 jours en fonction de la validation et de la vérification de la commande des filleuls et notamment de leur non-rétractation.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les récompenses sans préavis, notamment en cas d'indisponibilités.

## Article 6 : Réserves, fraudes et spam

Toute fraude, ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Le spam (envoi d'emails ou de SMS non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est interdit pour le bon déroulement de l'opération. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement de l'opération de parrainage tout utilisateur qui lui serait signalé comme ne respectant pas cette règle.

Ainsi, le parrain prend seul la responsabilité de fournir les coordonnées de ses filleuls à la société organisatrice. Il s'engage à ne fournir que les coordonnées de proches susceptibles

d'être intéressés par les produits et services de la société organisatrice pour lesquels il aura préalablement obtenu un consentement explicite du filleul.

## **Article 7 : Informatique et libertés**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à la société organisatrice.

## **Article 8 : Loi applicable et acceptation du règlement**

Le présent règlement de parrainage sera régi par le droit français.

En cas de litige survenant en rapport avec l'opération de parrainage de la société organisatrice, le tribunal de Bordeaux sera seul compétent.

Les participants déclarent comprendre et accepter pleinement ce présent règlement relatif à l'opération de parrainage.

## **Articles 9 : Attribution**

Le présent règlement est basé sur le modèle mis à disposition gratuitement (sous Licence Créative Commons Attribution 3.0 France) par We Love Customers SAS, établie à l'adresse 22 avenue du Connétable, 35410 CHATEAUGIRON et immatriculée au RCS de RENNES : 820 816 494 et dont le site Internet est accessible à l'adresse <http://www.welovecustomers.fr>.